

18 juin 2019

Pour les parcelles que nous avons en indivision  
M<sup>me</sup> Marquet Annie et M<sup>me</sup> Lharenton Martine successeurs  
de M<sup>me</sup> DUTHEIN Raymonde demandent que les parcelles :

- ① Le boug section AA n° 97 - 1548 m<sup>2</sup>  
reste classé en zone UA n afin de pouvoir la vendre  
comme terrain à bâtir conformément au projet  
du PLU.
- ② Les vignobles section AB n° 26 d'une superficie  
de 69 ares 72 ca classée en zone UC b reste  
bâtable pour pouvoir la vendre conformément au  
projet du PLU.

Marquet

Dépôt de la lettre datée du 15/06/2019 de

M<sup>me</sup> M<sup>me</sup> CHARRON-NARANT pour la parcelle

AB 0026 vignobles

8